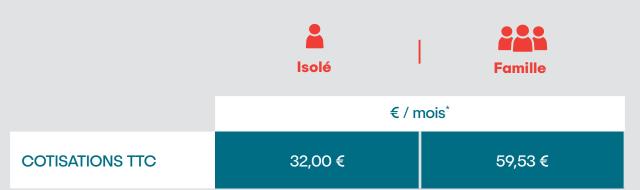




## CORT



Incluant la garantie Perte d'Autonomie / Dépendance : 3,24 €

Incluant les prestations nrCort\*\* dépassements d'honoraires Non OPTAM, montures et audiologie : 3,02 € l'isolé et 5,94 € la famille 04\_EM\_CORT\_COT - 20231110

 $<sup>^{*}</sup>$  Les cotisations comprennent la Taxe de Solidarité Additionnelle sur la base du taux en vigueur : 13,27 %

<sup>\*\*</sup> Pour les prestations NR CORT mentionnées dans le tableau des garanties (dépassements d'honoraires des médecins Non-Optam et forfait monture au-delà de la limite des contrats responsables) intègrent la Taxe de Solidarité Additionnelle au taux spécifique de 20,27 %. NR: Non Responsable.